

Femmes, genre et exil en Europe à l'époque contemporaine

XIX^e-XXI^e siècles

Delphine DIAZ

RÉSUMÉ

À l'époque contemporaine, l'exilé est longtemps resté dans les représentations une figure essentiellement masculine. Or l'étude des mobilités contraintes, qu'elles soient d'origine politique, religieuse ou sexuelle, montre que les femmes participent, elles aussi, dès le début du XIX^e siècle, à des phénomènes d'exil, qu'on entendra ici de manière large comme des formes d'expatriation forcée. Si les figures féminines de l'exil demeurent isolées au cours du XIX^e siècle, la massification de ce type de mobilités à partir du début du XX^e siècle concerne également les femmes, qui revendiquent peu à peu l'accès à des fonctions de représentation au sein des groupes en exil et bouleversent ainsi les normes genrées de l'engagement. Après l'adoption de la convention de Genève en 1951, premier texte à proposer une définition internationale du réfugié, les femmes conquièrent la reconnaissance de leur place spécifique dans les phénomènes d'exil et d'asile. C'est en 1985 seulement que le Haut Commissariat pour les réfugiés ouvre le premier forum sur les femmes réfugiées, mettant ainsi en évidence leur singularité.



Réfugiés espagnols au poste-frontière de Cerbère, janvier 1939.

La place des femmes a longtemps été négligée dans les travaux visant à quantifier et à analyser l'exil, que l'on peut définir comme une migration internationale effectuée sous la contrainte. L'exilé demeure une figure avant tout masculine dans les représentations et dans les travaux historiques sur les migrations. De même, la dimension familiale et féminine de l'exil a longtemps été négligée pour comprendre les dispositifs d'accueil et les politiques d'asile progressivement élaborés en Europe pour recevoir les exilés. Introduire la perspective du genre permet aussi de saisir comment l'exil peut bouleverser la répartition sexuée des rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes engagés dans ces migrations particulières.

Dès la fin du XVIII^e siècle, un exode massif entraîne hommes et femmes à prendre le chemin de l'étranger : pendant la Révolution française, l'émigration, qui conduit à l'expatriation de plus de 140 000 personnes, a une importante composition féminine, puisque des familles entières quittent alors la France. Après avoir traversé la Manche à l'été 1791, Madame de Genlis (1746-1830) poursuit ainsi un long périple à travers la Belgique, l'Autriche, la Suisse, la Hollande, la Prusse, avant de reprendre la route de Paris à l'orée du XIX^e siècle. Parmi elles, celles qui sont mariées à des étrangers sont particulièrement inquiétées : en 1798, le Bureau des lois leur interdit formellement de suivre leur époux, sous peine de les accuser personnellement d'émigration. Néanmoins, deux ans plus tard, l'amnistie partielle des émigrés accordée par Napoléon Bonaparte le 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800) concerne toutes les femmes qui ont quitté la France sous l'autorité de leur mari, mais aussi celles qui ont émigré de leur propre chef.

Au XIX^e siècle, l'exil devient une véritable « institution », un passage obligé pour les opposants politiques dans l'Europe du congrès de Vienne. Les femmes, qui peuvent choisir de rester au pays, suivre leur époux à l'étranger ou assumer véritablement la posture de l'exilée en émigrant parfois en célibataire, restent encore minoritaires dans ces exodes qui engagent libéraux, démocrates mais aussi légitimistes à quitter leur pays pour défendre leurs idées. À en croire les statistiques du ministère de l'Intérieur français, en 1831, les femmes et les enfants représentent environ 10 % de chacun des principaux groupes de réfugiés alors accueillis et secourus par la monarchie de Juillet (libéraux portugais, espagnols et italiens, pour un total de plus de 5 000 personnes secourues à cette date). Néanmoins, les hommes sont les seuls à être considérés en France comme d'authentiques réfugiés, à pouvoir disposer de bulletins individuels à leur nom et à bénéficier des subsides du régime. Parmi ces patriotes italiens alors accueillis en France, la princesse lombarde Cristina di Belgiojoso (1808-1871), installée à partir de 1831 à Paris, où elle ouvre un salon quatre ans plus tard, se distingue ainsi par son émancipation et ses activités politiques, s'investissant dans la publication de journaux politiques d'exil (la *Gazzetta italiana*, l'*Ausonio*), avant de rejoindre la Lombardie en révolution au printemps 1848 où elle n'hésite pas à prendre les armes.

La répression du Printemps des peuples concerne pareillement les révolutionnaires des deux sexes. Dans les États allemands, Amalia Struve (1824-1862), épouse de Gustav Struve, s'exile avec lui en 1851 à New York, où elle enseigne l'allemand pour subvenir aux besoins de la famille. Après s'être battue dans le Palatinat et le grand-duché de Bade, Mathilde Franziska Anneke (1817-1884) s'enfuit elle aussi aux États-Unis. Signe de l'importance des mobilités contraintes dans la diffusion transnationale du premier féminisme, en mars 1852, peu après son arrivée dans le Wisconsin, Mathilde Franziska Anneke fait paraître le journal *Deutsche Frauen-Zeitung*, premier organe de presse féministe fondé par une femme aux États-Unis. Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, en 1851, conduit également à l'exode d'environ 10 000 « proscrits » républicains, femmes et enfants inclus ; c'est d'abord sans son mari ni ses enfants qu'en 1852 la féministe Jeanne Deroin (1805-1894) gagne Londres, qui accueille après le printemps 1871 nombre de communardes.

Avec l'intensification des mobilités contraintes à la fin du XIX^e siècle et surtout du premier XX^e siècle (Arméniens, Russes, Ukrainiens), la question de la place des femmes en exil continue de se poser. Fuyant le franquisme, les « Rouges » espagnoles sont internées en France dans des camps non mixtes. Durant la Seconde Guerre mondiale, nombre d'entre elles rejoignent la résistance et sont déportées. Continuant aussi son combat politique, la

communiste Dolores Ibárruri (1895-1989), la « *Pasionaria* », milite durant son exil en URSS, débuté en mai 1939, quand, ailleurs en Europe, les organisations d'encadrement (clubs García Lorca de Bruxelles et de Liège) voudraient cantonner les femmes réfugiées à des fonctions nourricières et maternelles.

Après la Seconde Guerre mondiale, les discussions entamées dès les années 1920 au sein de la Société des Nations sur l'élaboration d'un statut des réfugiés aboutissent. Adoptée en 1951, la convention de Genève définit le réfugié de manière abstraite, par le critère de la persécution individuelle. En France, l'application de la convention, encadrée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) à partir de 1952, permet d'accorder le statut de « réfugiés » aux femmes venues d'Amérique latine ou d'Asie du Sud-Est venues trouver asile en nombre dans le pays. Celles-ci n'hésitent pas à s'investir en politique et fondent des associations féminines et parfois féministes. En 1972, se forme à Paris le « Groupe latino-américain des femmes » qui publie un bulletin mensuel bilingue espagnol-portugais (*Nosotras*, 1974-1976), tandis que des Cambodgiennes ayant fui le régime khmer créent une Association d'aide aux femmes khmères en 1977.

Au cours de la décennie suivante, les organisations internationales prennent davantage en compte la situation et le statut juridique des femmes en exil. En 1985, le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), qui dépend depuis 1950 de l'Organisation des Nations Unies (ONU), organise à Genève un premier forum sur les femmes : il exige que celles qui sont persécutées en raison « du seul fait qu'elles sont femmes » puissent accéder plus facilement au statut de réfugiées défini par la convention de Genève. En France, l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ne fournit qu'en 1992 les premières statistiques sexuées des demandeurs d'asiles : un tiers seulement est alors féminin. Des tragédies rendent soudain plus visibles celles qui aspirent au statut de réfugiées en Europe, comme en 1998, lorsque la Nigériane Sémira Adamu, après s'être refusée à un mariage forcé, est déboutée de sa demande d'asile en Belgique et meurt étouffée par des gendarmes lors de son expulsion. Au ^{xxi}^e siècle, l'afflux de migrants et de demandeurs d'asile depuis l'Afrique et le Proche-Orient vers l'Europe, mouvement migratoire majoritairement masculin à ses débuts selon les chiffres du HCR (environ 70 % d'hommes au printemps 2015), tend peu à peu à se féminiser (40 % d'hommes seulement un an plus tard). L'arrivée de femmes, enceintes ou accompagnées d'enfants, met en évidence la situation de plus grande vulnérabilité des migrantes ainsi que la spécificité des problèmes et des violences, en particulier sexuelles, qu'elles rencontrent parce que femmes, tant dans leur voyage d'exil que dans leur expérience de l'asile en Europe.

BIBLIOGRAPHIE

APRILE, Sylvie « De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le Second Empire », *Le Mouvement social*, 2008/4, n° 225, p. 27-38.

MORELLI, Anne (dir.), « Femmes exilées politiques. Exhumer leur histoire », *Sextant*, volume 26, Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et le genre, 2009.

RYGIEL, Philippe (dir.), « Du genre de l'exil », *Le Mouvement social*, n° 225, 2008/4.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/genre-et-europe/genre-et-circulations-en-europe/femmes-genre-et-exil-en-europe-a-l-epoque-contemporaine>